



Wallonie

La Ministre de l'Emploi et
et de la Formation

Namur, le

12 DEC. 2014

11 DEC. 2014

Monsieur Claude EMONTS
Président
Fédération des CPAS
Rue de l'Etoile, 14

5000

Namur

Votre correspondant :
Cheick-Bah BERTE
Tél. : 081/323.453
Mail : cheick-bah.berte@gov.wallonie.be

V./Réf. CE/ERN/acl/14-087

N./Réf. : ETI/OJU/RYE/CBE/520141200 2021

Objet : APE PLAN MARSHALL – Dispositif « Tuteurs Energie »

Monsieur le Président,

Votre courrier du 1^{er} septembre 2014 m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Dans la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon s'est engagé à réserver une attention particulière aux opérateurs apportant des réponses aux besoins sociaux et sociétaux encore insuffisamment rencontrés.

Dès lors, les Aides à l'Emploi octroyées aux opérateurs sélectionnés suite à l'appel à projets « Tuteurs Energie », lancé dans le cadre du Gouvernement thématique relatif à l'augmentation du pouvoir d'achat des citoyens, seront prolongées pendant toute la législature 2014-2019.

Les demandes de renouvellement d'octroi de points APE pour les « Tuteurs Energie » seront traitées par notre administration dans les meilleurs délais, ce qui permettra de pérenniser les emplois des agents et à ces derniers, de poursuivre leurs missions de manière optimale.

Enfin, je profite de cette occasion pour saluer l'excellent travail réalisé dans le cadre du dispositif « Tuteurs Energie », dans la mise en œuvre d'actions préventives et curatives en matière d'énergie à l'attention des bénéficiaires des CPAS.

En ce qui concerne la poursuite du cofinancement annuel de 10 000 euros, je vous conseille de vous en référer à mon collègue en charge de l'Action Sociale.

En espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Eliane TILLIEUX

